



A Piney, le vendredi 4 février 2022

# **COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, ARCHITECTURE ET PAYSAGE**

**Du 1<sup>er</sup> février 2022 à 18 heures**  
Réunion en visioconférence

## **Excusés :**

- Madame Brague, Maire de Géraudot
- Madame Chevillon, Vice-Présidente de la Région Grand Est
- Monsieur Chenet Alain, conseiller municipal de Vendeuvre-sur-Barse,
- Monsieur Dallemagne, Président de la Communauté de Communes Vendeuvre-Soulaines
- Monsieur Denormandie Christian, Maire de Piney
- Monsieur Douillard Thierry, chargé de mission sites et paysages à la DREAL Grand Est
- Monsieur Gerard Fabien, Maire de Courteranges
- Monsieur Honoré Nicolas, conseiller départemental du canton de Troyes
- Monsieur Izabel Alain, Délégué Départemental de la Fondation du Patrimoine
- Monsieur Jacobelli Laurent, conseiller régional, membre du comité syndical du PnrFO
- Monsieur Meunier Maxence, conseiller régional Grand Est
- Monsieur Mignot Jean-Philippe, conseiller municipal de Rosnay-l'Hôpital
- Monsieur Sebeyran Marc, Premier adjoint au Maire de Troyes, Vice-Président de la Région Grand Est

## **Participants :**

- Madame Gublin Maryse, conseillère municipale de Bouranton
- Madame Lamblin Véronique, Présidente de l'association CRESPEFO
- Madame Rivet Valérie, Maire de Magny-Fouchard
- Mairie de Piney : Monsieur Janny Philippe, Madame Brengle Annie, Monsieur Dziubanowski Alain et Monsieur Huot Jean-François
- Monsieur Berthaut Olivier, représentant de l'association Maisons Paysannes de France de l'Aube
- Monsieur Bonfils Christian, Maire de Brienne-la-Vieille
- Monsieur Cauquelin Jean-Philippe, Architecte en Chef des Bâtiments de France, UDAP de l'Aube
- Monsieur Chatelain Jean-Michel, Maire d'Unienville
- Monsieur Dubuisson Dany, Maire de Pel-et-Der
- Monsieur Guillaud Julien, Puits-et-Nuisement



- Monsieur Henri Pascal, Maire de Mesnil-Saint-Père
- Monsieur Irdel Olivier, conseiller municipal de Montiéramey
- Monsieur Large Claude, Maire de Dienville
- Monsieur Pietremont Jean-Michel, Maire d'Amance
- Monsieur Roblet Bernard, Maire de Thennelières
- Monsieur Tissot Romain, conseiller municipal de la Villeneuve-au-Chêne
- Monsieur Vacheret Benoît, deuxième adjoint au Maire de Dosches
  
- Madame Chevallier Marielle, Présidente du Parc
- Monsieur Jacquard Gilles, Président de la Commission Aménagement et Maire de Molins-sur-Aube

#### **Pôle Aménagement, architecture, paysage et connaissance du territoire :**

- Madame Dahan Tess, Service Civique chargé de l'animation du Plan de Paysage
- Madame Quadrado Maud, Chargée de mission Architecture et Paysage
- Monsieur Roland Antoine, Chargé de mission Paysage et Développement local
- Monsieur Mazet Quentin, Chargé de mission Observatoire du territoire - SIG - Coordination de l'évaluation de la Charte

#### **Services du Parc :**

- Madame Delmas Véronique, Directrice du Parc
- Madame Agard Alizée, Chargée de mission communication
- Madame Morais Anaïs, Coordinatrice éducation au territoire et relations avec les publics
- Madame Parise Claire, Cheffe adjointe du pôle patrimoines, Responsable de la Cellule Zones Humides
- Madame Schmitt Léa, Chargée de projet Ramsar
- Madame Valet Marine, Chargée de mission Natura 2000
- Monsieur Dauvissat Antonin, Chargé de mission agri-environnement

#### **Recherche rapide dans le document (Ctrl+F + symbole dans la barre de recherche)**

⇒ : Point à retenir / information importante

➔ : Interventions / questions

∞ : liens à consulter



# **COMPTE RENDU DE LA REUNION**

**Accompagné du support de présentation.**

## **Introduction :**

Madame Chevallier, Présidente du PnrFO, salue les présents et les remercie de leur participation.

Monsieur Gilles Jacquard, Président de la Commission Aménagement, accueille et remercie les participants, présente l'équipe du Pôle Aménagement, architecture, paysage et connaissance du territoire, et introduit la réunion.

## **BILAN 2021**

### **Projet Inter Parcs Région Grand Est Pour de Nouvelles Ruralités :**

*Diapositives 6 et 7*

Projet qui regroupe les 6 Parcs de la Région Grand Est pour la mise en place de résidences architecturales, autour des axes de réflexions suivants détaillés dans un Livre Blanc rédigé par les chargés de mission architecture des 6 Parcs et diffusé en février 2021. Le Livre Blanc est disponible ici : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/livre-blanc-pour-de-nouvelles-ruralites-2021/>

Le premier temps fort de cet inter-Parcs fut début octobre 2020 avec un premier séminaire dans les Vosges, entre professionnels du bâtiments et élus, à la découverte de projets issus de résidences.

6 résidences sur les 6 PNR en 2021 : les blogs de suivi des différentes résidences sont disponibles ici : ∞ <https://pourenouvellesruralites.tumblr.com/>

Résidence du PnrFO 2021 : L'avenir de l'îlot Thiennot à Piney : blog de la résidence disponible ici : ∞ <https://incipit-piney.tumblr.com/>

∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/25-10-restitution-de-la-residence-darchitecture-et-de-paysage-de-piney/>

∞ <https://abonne.lest-eclair.fr/id307226/article/2021-10-27/le-projet-derriere-la-halle-de-piney-va-t-il-se-concretiser>



### **Résidences d'architecture et de paysage :**

*Diapositives 8, 9 et 10*

3 résidences accompagnées par le Parc cette année :

- Brienne-le-Château (financé par la Région et la DREAL Grand Est sur des lignes dédiées au Parc – autofinancement de 31% de la Commune)
- Dosches (financé par la Région et la DREAL Grand Est sur des lignes dédiées au Parc – autofinancement de 31% de la Communauté de communes)
- Piney (financé par la Région – hébergement de l'équipe pris en charge par la Commune)

Etudes participatives à vocation opérationnelles.

➔ Intervention de la Mairie de Piney : très satisfaits sur l'expérience, souhaitent poursuivre le projet pour qu'il devienne opérationnel. De plus, messieurs Huot et Dziubanowski ont pu participer à la visite d'études et échanges interparcs organisés dans le PNR des Vosges du Nord et ont été très intéressés par cet échange d'expériences.

➔ Intervention de Monsieur Vacheret de la commune de Dosches : malgré la faible participation citoyenne, la résidence a permis à la Commune de s'approprier le projet porté par la Communauté de communes et de faire le lien avec des projets communaux, travailler à la cohérence de l'ensemble des espaces publics. L'apport d'un regard extérieur a permis d'aborder les choses différemment et le projet initial a beaucoup évolué pour viser un projet plus intégré.

∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/des-architectes-et-paysagistes-en-immersion-sur-le-parc/>

∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/les-residences-en-architecture-et-paysage-cest-reparti/>

∞ <https://www.lest-eclair.fr/id292241/article/2021-09-12/et-si-vous-participez-des-projets-architecturaux-piney-et-dosches>

### **Avis sur les actes ADS (Autorisation des Droits des Sols) :**

*Diapositives 11, 12 et 13*

Demandes d'avis reçues sur environ 45% des communes du Parc (la transmission des actes dépend des instructeurs actuellement) ; 109 avis ont été émis par le Parc

**Il s'agit d'avis simples du Parc – non réglementaire. Il appartient aux élus/Maires de s'approprier ces avis et les intégrer dans leurs arrêtés (avec l'appui des instructeurs ADS).**

46% des projets analysés ont un impact négatif sur le paysage ou le patrimoine bâti contre 10% qui ont un effet positif.

En effet, beaucoup de projets ne respectent pas l'identité du territoire (matériaux, couleurs, éléments techniques visibles en façade, remplacement des volets de bois par des volets roulant PVC...). Cela peut paraître anecdotique, projet par projet, mais ces interventions se multiplient sur le Parc et peuvent finir par avoir un effet globalement important sur l'intérêt patrimonial du Parc, son attractivité pour les ménages qui souhaiteraient s'y installer, et son intérêt touristique.



⇒ En amont de ces avis, le Parc voudrait inciter les pétitionnaires à consulter le service aménagement pour les conseiller sur leurs projets. Il ne s'agit pas de proscrire mais, quel que soit le projet (traditionnel, réhabilitation, ou contemporain), de conserver dans les villages un paysage bâti harmonieux, et qui prenne en compte la typicité de notre territoire.

⇒ **Recrutement en novembre 2021 d'Antoine Roland**, paysagiste pour étoffer l'équipe à mi-temps sur le Pôle Aménagement, architecture, paysage et connaissance du territoire et notamment pour le suivi des actes ADS.

### **Accompagnement des Communes et des particuliers :**

*Diapositive 14*

- 6 projets de Communes suivis
- 14 particuliers accompagnés

⇒ Pour rappel, le Parc, en tant que partenaire des Communes, offre d'accompagner gracieusement les projets de ces dernières à travers les compétences variées de son équipe. Cette ingénierie est à la disposition de tous les acteurs du territoire (publics ou privés) pour soutenir, conseiller et accompagner gratuitement les projets qui s'inscrivent dans un objectif de développement et d'aménagement durable du territoire du Parc. Quelle que soit la thématique, les Communes ne doivent pas hésiter à se tourner vers le Parc. Cependant, il n'a pas vocation à se substituer à une maîtrise d'œuvre. Pour préciser les conditions de ce partenariat, une convention d'accompagnement ingénierique est la plupart du temps proposée.

### **Accompagnement des PLU :**

*Diapositive 15*

9 Communes accompagnées

### **Diagnostic des églises du Parc :**

*Diapositive 16*

8 églises visitées, en partenariat avec l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine de l'Aube (UDAP) au travers de Monsieur Marande.

### **Accompagnement des Projets LEADER :**

*Diapositive 17*

8 projets accompagnés et modifiés en lien avec la gestion du fonds LEADER porté par le Parc.

### **Diagnostic bâti du Parc :**



#### Diapositive 18

➔ Question de Monsieur Vacheret : comment va évoluer le patrimoine bâti après les travaux prévus, notamment quel est l'avenir du Pavillon Saint-Charles ?

Véronique Delmas : Le Parc n'est pas propriétaire des locaux de la Maison du Parc et du Pavillon Saint-Charles. La Maison du Parc est la propriété du Département et le pavillon Saint-Charles appartient au Conservatoire du littoral.

Concernant la Maison du Parc, le Département porte – au profit du PnrFO – un projet de réhabilitation complète du bâtiment existant et une extension de 400 m<sup>2</sup> au sol.

Le Pavillon Saint-Charles a à termes vocation à ne plus être occupé par les agents du Parc. Néanmoins, le Parc s'est engagé à accompagner le Conservatoire du littoral pour trouver de nouveaux usages au bâtiment tout en respectant son cachet patrimonial. Il faut toutefois bien noter que le déménagement des services du PnrFO n'est pas prévu avant encore trois ou quatre ans.

#### **Accompagnement des projets du Parc :**

##### Diapositive 19

- **Nouvel Observatoire aux oiseaux**

En vue d'augmenter l'attractivité touristique, un nouvel observatoire ornithologique accessible aux personnes à mobilité réduite a été construit à la Fontaine aux oiseaux par Alain Debar, agent du Parc (depuis parti en retraite) et son apprenti Benjamin Masson.

∞ <https://www.canal32.fr/thematiques/loisirs/sujet/un-nouvel-observatoire-ornithologique-en-foret-dorient-du-17-mai-2021.html>

∞ <https://abonne.lest-eclair.fr/id256684/article/2021-05-13/lac-du-temple-un-observatoire-pour-la-fontaine-aux-oiseaux>

- **Future Maison du Parc**

La définition du projet de réhabilitation et d'extension de la Maison du Parc est lancée (400m<sup>2</sup> d'extension). Une étude en interne a permis de définir les besoins en termes d'espace de travail pour l'équipe. Un des enjeux majeurs de ce nouveau projet étant de réunir l'équipe au complet sur un même site (aujourd'hui partagée entre la Maison du Parc et le Pavillon Saint-Charles). Le nouveau bâtiment accueillera également les membres de l'Association des Amis du Parc et sera doté d'un espace de coworking. L'accueil du public sera amélioré : tout le bâtiment sera accessible aux personnes à mobilité réduite et surtout proposer des espaces d'éducation à l'environnement (espace scénographique, laboratoire...) pour faire la Maison du Parc une vitrine en termes de lieu pédagogique. Le bâtiment en lui-même a pour vocation d'être exemplaire en termes de matériaux de construction et de performances énergétiques.



Le bâtiment sera également accompagné d'un aménagement paysager : l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet devra être composée d'un architecte et d'un paysagiste au minimum.

Le réseau routier sera notamment repensé pour faciliter les traversées piétonnes et cyclistes en toute sécurité afin d'accéder aux sentiers de randonnée.

Le projet sera porté par le Département de l'Aube, propriétaire de l'équipement, et sera finalisé d'ici 3 à 4 ans.

**Séminaire :**

*Diapositive 20*

Séminaire de la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux : 3 jours de rencontres, visites, échanges et mise en commun autour des questions d'urbanisme, de paysage et d'énergie.



## PROJETS 2022

### 1 - Stratégie pour la reconquête et la valorisation des paysages

#### Plan Paysage « L'eau et les rêves » Influence de la présence de l'eau sur le paysage et les formes architecturales :

*Diapositive 23 et 24*

Le Parc a été lauréat d'un Appel à Projet national en 2019. Ce projet consiste en l'élaboration d'un diagnostic participatif avec les habitants et les élus dans le but de sauvegarder et d'améliorer les éléments paysagers, architecturaux et culturels du territoire, autour du fil conducteur de la question de l'eau.

⇒ **Recrutement en novembre 2021 de Tess Dahan**, service civique pour 8 mois en charge de l'élaboration d'un plan d'animation et de sa mise en application au début de l'étude.

L'appel à candidature a été lancé le 27 janvier jusqu'au 28 février pour recruter un bureau d'étude.

Au terme des 8 mois d'étude, l'équipe devra avoir fourni des **fiches « plan d'actions » opérationnelles** adaptées aux différentes entités paysagères du Parc et des documents de communication synthétiques pour communiquer auprès du grand public. Les fiches « plan d'actions » sont à destination des acteurs du territoire (communes, communauté de communes, acteurs de la construction...) afin de les orienter vers des bonnes pratiques à appliquer dans des projets concrets les prochaines années.

⇒ Pour le bon déroulé de cette étude, **le Parc compte sur la participation des Communes aux ateliers de concertation** mais également pour être **relai de la communication**.

Lancement de l'étude « Plan paysage » en parallèle de la révision de Charte afin de pouvoir mettre en commun les études de diagnostic et les temps de concertation.

#### Révision de la Charte

*Diapositive 25 et 26*

Procédure engagée par le Parc fin 2021 : définition du périmètre d'étude, début des études préalables.

2022, année décisive pour l'élaboration de la nouvelle Charte du Parc : Les échanges et réflexions collectives permettront de définir de nouveaux enjeux et objectifs pour les 15 prochaines années.

Vous avez **jusqu'au 31 mars** pour participer à l'enquête en ligne à destination des habitants du Parc : ∞ [https://cvip.sphinxonline.net/surveyserver/s/alter/Enquete\\_PNR\\_FO/questionnaire.htm#1](https://cvip.sphinxonline.net/surveyserver/s/alter/Enquete_PNR_FO/questionnaire.htm#1)

⇒ **Le Parc compte sur toutes les Communes et autres structures présentes sur son territoire pour participer et diffuser cette enquête.**





Toutes les informations sur le déroulé de la révision de la Charte sont à retrouver ici :  
∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/nos-actions/observatoire-du-territoire/evaluation-de-la-charte/>

Pour toute information complémentaire, contacter **Quentin Mazet - Chargé de mission Coordination de l'évaluation de la Charte** et Observatoire du territoire ; adresse mail : [sig@pnrfo.org](mailto:sig@pnrfo.org)

∞ <https://abonne.lest-eclair.fr/id336988/article/2022-01-30/le-parc-naturel-regional-de-la-foret-dorient-revise-sa-charte>

### Les Atlas Communaux :

*Diapositive 27*

Projet lancé en 2019 mais réduit en 2020, et en 2021 mis en pause à cause de la situation sanitaire.

⇒ **Recrutement de 2 stagiaires** pour compléter la couverture des Communes du Parc.

## **2 - Conseil et projets opérationnels**

### Accompagnement des Communes et des particuliers :

*Diapositive 29*

Développement du suivi des ADS pour couvrir la totalité du territoire du PNR : un courrier a été envoyé aux 3 services instructeurs du territoire (DDT, Département, Troyes Champagne Métropole) pour demander que TOUS les dossiers soient dorénavant transmis au Parc. Décision prise en Comité syndical lors du vote du Budget 2021 : étoffer l'équipe pour pouvoir assurer ce suivi (en plus d'autres missions).

Continuité du travail d'élaboration de Porter-à-Connaissance et de suivi des élaboration ou évolutions des documents d'urbanisme et de l'accompagnement des Communes dans leurs projets.

Intensification de la communication et la diffusion d'outils pour aider à la préservation des paysages et de l'architecture locale.

### Accompagnement des particuliers

*Diapositive 30*

Intensification de la communication à destination des particuliers (conseils, sensibilisation...).

⇒ Pour une meilleure qualité architecturale et paysagère des projets des particuliers sur le territoire, les inciter au maximum à venir profiter de **l'offre de conseils gratuits** des agents du Parc **en amont**. Pour se faire, une réimpression des flyers de présentation de cette offre va être réalisée pour une redistribution dans les Maires : l'objectif est de le remettre aux pétitionnaires à chaque délivrance de certificat d'urbanisme, ou simplement les rendre disponibles en libre-service.



### **Outils pédagogiques :**

*Diapositive 31*

Impression d'ici juillet de plusieurs supports de communication et de livret de conseil, comme le quatrième volet du GAP (Guide Architectural et Paysager).. Il est important de faire connaître ce guide afin de s'assurer de son impact positif sur la qualité bâtie et paysagère du territoire.

⇒ Aujourd'hui annexé au SCoT des territoires de l'Aube, il est à prendre en compte obligatoirement par les nouveaux PLU.

∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/guide-architectural-et-paysager/>

Lancement d'une nouvelle plateforme interactive d'inventaire du patrimoine bâti du Parc (longères, grange, maisons remarquables, calvaires, lavoirs...). À travers cette plateforme participative de recensement du patrimoine ordinaire du Parc, le Parc souhaite valoriser l'architecture traditionnelle et « commune » afin de sensibiliser les habitants à la qualité de leur patrimoine. Il s'agit également de compléter notre connaissance du patrimoine « du quotidien ».

A noter que le Parc a mis en place en 2021, une plateforme similaire (collaborative) sur le patrimoine naturel du Parc.

∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/mise-en-ligne-atlas-biodiversite-et-jobserve-mon-parc/>

∞ <https://www.canal32.fr/thematiques/loisirs/sujet/parc-naturel-regional-deux-sites-pour-decouvrir-les-especes-de-la-foret-dorient-du-12-novembre-2021-618e7bac3ea6f.html>

### **Communication – sensibilisation :**

*Diapositive 32*

Partenariat avec Olivier Berthaut de Maisons Paysannes de France pour proposer aux habitants des stages de formation à l'auto-rénovation du bâti ancien (intervention sur du torchis, des enduits à la chaux...)

Mise en place d'un plan de communication sur les problématiques liées à l'aménagement du territoire.

Rapprochement auprès des acteurs de la construction (aménageurs, constructeurs, entreprises du BTP...) et réflexion sur une Charte relative à la qualité du bâti et du paysage du territoire.

### **Projet bois et matériaux biosourcés Inter-Parcs du Grand Est**

*Diapositive 33*

Second projet inter-Parc auquel participe le Pôle.

Objectif : proposer une ligne de panneaux RIS (Relais Information Services) et pédagogiques en bois local pour les communes des PNR.



### **Résidence d'architecture et de paysage de Piney**

*Diapositive 34*

Le Parc accompagnera cette année la Commune de Piney pour assurer la mise en œuvre de la suite de la résidence de 2021.

### **Projet inter-Parcs Pour de nouvelles ruralités**

*Diapositive 34*

Publication de deux ouvrages pour expliciter la démarche du programme, dans la suite du Livre Blanc présenté sur la diapositive 6. Volonté de diffuser ces pratiques de résidence pour faire émerger des projets pilotes exemplaires au sein de la Région Grand Est, en France, mais aussi potentiellement créer un partenariat transfrontalier avec la Belgique la Suisse et l'Allemagne à terme.

Tous les documents relatifs aux programmes inter-Parcs de la Région Grand Est seront à disposition sur le site suivant : ∞ <https://parcsnaturels-grandest.fr>

Plus particulièrement pour le programme « Pour de nouvelles Ruralités » : ∞ <https://parcsnaturels-grandest.fr/pour-de-nouvelles-ruralites/>

Mais également sur le site internet du Parc dans lequel un onglet spécifique sera créé dans « Nos actions – architecture et paysage » : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/nos-actions/architecture-et-paysage/>

### **Projet inter-Parcs Pour de nouvelles ruralités**

*Diapositive 36*

Une nouvelle résidence se tiendra sur le Parc cette année. 4 communes ont candidaté pour pouvoir en bénéficier.

⇒ Nous vous proposons de participer au comité de sélection de la Commune qui bénéficiera du projet en 2022, **le mardi 8 février à 17h**, en visioconférence. Contactez Maud Quadrado pour vous inscrire **avant le mardi 8 février** 15h par mail : [architecture@pnrfo.org](mailto:architecture@pnrfo.org)

Pour rappel, la Région Grand Est finance une résidence par Parc en 2022 à hauteur de 10 000 € chacune.

L'intérêt de ces résidences est de faire collaborer une équipe d'architectes avec les habitants d'un territoire, lors d'un travail en immersion d'un mois minimum, afin d'avoir une vision « neuve/neutre » du territoire en phase avec les réels besoins de ce dernier.

Suite à ces résidences, il appartient aux Communes de se saisir des réflexions pour les mettre en œuvre. Bien entendu, le Parc continuera à les accompagner dans ces phases aval.



## Attentes et retours

→ **Monsieur Tissot** : Candidatures pour les résidences : les 4 communes font bien partie du PnrFO.

→ **Monsieur Cauquelin** : Félicitation pour actions menées, programme d'action s'étoffe de plus en plus au fil des années.

Enjeux similaires du Parc et de l'UDAP : au-delà des prescriptions au travers de la mission d'avis sur les ADS, il est important que l'ensemble des Communes adhère et perçoive l'intérêt des conseils apportés dans l'intérêt du territoire. Il faut donc que les communes soient le relai des actions de conseils assurées par le Parc : Flyers en mairie, relai dans les lettres d'information et les sites internet et réseaux sociaux des Communes... Mettre en avant que le Parc soit là pour accompagner les porteurs de projets.

A titre d'exemple : permanences délocalisées de l'UDAP : lorsqu'un agent instructeur se rend sur certaines communes, à chaque fois que les communes communiquent des habitants s'inscrivent.

→ **Monsieur Berthaut** : Maison Paysannes de France, association reconnue d'utilité publique. Il existe une délégation dans l'Aube. Mission de sensibilisation sur la restauration du patrimoine, explication du fonctionnement du bâti ancien. Propose du conseil autant que faire se peut sur la restauration de charpentes, de torchis...

Très motivés pour travailler avec le Parc. Acteurs qui veulent s'impliquer sur le Parc, beaucoup d'attentes pour mettre en place un partenariat durable avec le Parc.

→ **Monsieur Dubuisson** : Visite de l'architecte du Parc et de Monsieur Marande auprès d'un particulier qui a racheté deux maisons à pans de bois en entrée de village. Bâtiments abîmés, quel avenir ? Quelles aides pour la rénovation ?

Maud Quadrado : les bâtiments à pans de bois ont un intérêt patrimonial certain, d'autant plus que l'emplacement en entrée de village participe au caractère de la structure urbaine de la commune.

La première chose à faire pour temporiser est de mettre hors d'eau la charpente à l'aide temporairement d'une bâche ou d'une tôle. Selon Monsieur Marande, technicien des bâtiments de France, l'état des maisons n'est pas si catastrophique.

Monsieur Izabel de la Fondation du Patrimoine avait été invité à cette visite de site conjointe entre le Parc et l'UDAP, nous n'avons pas eu de nouvelle du particulier depuis cet échange.

La question financière est la problématique qui revient le plus souvent dans les demandes des particuliers.

Monsieur Berthaut : intérêt de Maisons Paysannes de France : accompagnement pour de l'auto-rénovation pour pallier à la pénurie de professionnels au travers de l'apprentissage de gestes simples et éviter que les bâtiments s'effondrent.



Mme Delmas : écueil sur la réhabilitation du patrimoine bâti pas de dispositifs pour accompagner les particuliers. Également carence d'entreprises sur le territoire qui sont compétentes sur le bâti ancien (trop de demandes par rapport à l'offre). D'où l'Intérêt du Parc à se tourner vers l'accompagnement auto-construction auprès de Maisons Paysannes de France. Cela ne résoudra pas tout mais peut faire partie de la solution.

Monsieur Jacquard : vaste sujet qui mériterait de mettre en place des ateliers de réflexion pour trouver des solutions concrètes. Il serait pertinent que systématiquement une information soit apportée aux nouveaux acquéreurs pour qu'ils se rendent compte avant de faire l'acte d'achat de l'ampleur des travaux à entreprendre. Il ne s'agit pas de les décourager mais de leur apporter la bonne information et le bon conseil pour que leur projet soit réellement compatible avec leurs capacités financières. La notion de hors d'eau primordiale pour le patrimoine bâti du territoire (charpente souvent en peuplier, très solide mais très sensible aux infiltrations d'eau). Ateliers de sensibilisation à mettre en place.

Mme Delmas : dézoomer la réflexion : conscience que derrière les conseils du Parc il y a un coût qui est compliqué à prendre en compte pour certains particuliers. Conscience qu'on n'est pas dans une dynamique démographique très attractive. Un certain nombre d'élus ont envie que des nouveaux habitants s'installent mais il faut penser au moyen et long terme : un patrimoine bâti qui se délite ou neuf, mais qui n'est pas de qualité, aura un impact sur le coût de l'immobilier de l'ensemble d'une rue ou d'un village. Quand une maison se dégrade cela impacte tout le village : en termes de prix de l'immobilier et d'attractivité (la faible qualité paysagère d'un village diminue son attractivité pour de nouveaux habitants). Il faut dézoomer la question économique de quelques projets - qui demeure malgré tout un sujet - pour avoir un regard global sur la perspective économique et démographique de la commune et donc son avenir.



## **Conclusion :**

**Monsieur Jacquard**

Travail de qualité fourni par l'équipe, reste beaucoup à faire. 2022 sera concentré sur la sensibilisation. Il faut mobiliser au mieux les acteurs du territoire pour collégialement avoir de meilleures pratiques d'aménagement de notre territoire dans l'intérêt de tous. La volonté de préserver l'identité de notre territoire doit être partagée par le plus grand nombre.

Merci à Monsieur Cauquelin et Monsieur Berthaut pour leur présence et leur participation aux échanges. Merci à tous les participants : presque une trentaine de personnes présentes ce soir.



### Rappels et informations complémentaires :

- **Adresse du site internet du Parc** : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr>
- Révision de la Charte : le public peut - **jusqu'au 31 mars** - participer à l'enquête en ligne à destination des habitants du Parc : ∞ [https://cvip.sphinxonline.net/surveyserver/s/alter/Enquete\\_PNR\\_FO/questionnaire.htm#1](https://cvip.sphinxonline.net/surveyserver/s/alter/Enquete_PNR_FO/questionnaire.htm#1)
- Le Parc est à la disposition des Communes et des pétitionnaires pour les accompagner en amont de leurs projets pour qu'ils soient intégrés au mieux aux paysages du territoire. Le parc compte sur toutes les Communes de son territoire, pour adjoindre le flyer de sensibilisation à l'accompagnement d'aménager et de bâtir à toutes demandes de certificat d'urbanisme.
- Le centre de ressource du site internet du Parc sera étoffé cette année. Pour le pôle aménagement les documents seront disponibles ici : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/thematique/architecture/> Un onglet spécial pour le suivi des résidences sera créé dans l'onglet « Nos actions – architecture et paysage » : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/nos-actions/architecture-et-paysage/>
- Lien vers le site des actions inter-Parcs de la Région Grand Est : ∞ <https://parcsnaturels-grandest.fr/>
- Le diagnostic des zones humides effectives du PnrFO : ∞ <https://www.datagrandest.fr/mviewer/?config=partenaires/pnrfo/Observatoire-du-Territoire/ZHE-PnrFO.xml>
- L'action liée à l'observatoire de la biodiversité est disponible ici : ∞ <https://www.pnr-foret-orient.fr/nos-actions/protéger-la-nature/observatoire-de-la-biodiversite/>
- L'Observatoire de la biodiversité sur le Parc est disponible ici : ∞ <https://biodiversite.pnr-foret-orient.fr/atlas/>
- La plateforme « J'observe mon Parc » pour la collecte participative de données naturalistes est disponible ici : ∞ <https://jobservemonparc.fr/home>
- Le dispositif Trame Verte et Bleue mis en place par le Parc, permet un financement à 80% des projets de réhabilitation ou de plantation de verger et de haies. Le Parc se charge, au travers d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les Communes intéressées, à prendre en charge tout le montage technique (dont l'achat des plants et le chantier) et financier de l'opération.  
Contact : [tvb@pnrfo.org](mailto:tvb@pnrfo.org)
- Portail gouvernemental sur l'accompagnement des projets concernant des tiers-lieux : ∞ <https://tierslieux.anct.gouv.fr/fr/accueil/>
- Portail régional d'aides financières et d'appels à projets : ∞ <https://www.grandest.fr/aides/>



**Le Parc est un partenaire au service des  
Communes du territoire, n'hésitez pas à revenir  
vers nous.**

**Merci pour votre participation !**

*Quentin Mazet, coordinateur du Pôle, chargé de mission Observatoire du territoire – SIG et  
Coordination de l'évaluation de la Charte : [sig@pnrfo.org](mailto:sig@pnrfo.org)*

*Maud Quadrado, chargée de mission architecture et urbanisme : [architecture@pnrfo.org](mailto:architecture@pnrfo.org)*

*Antoine Roland, chargé de mission paysage et urbanisme : [paysage@pnrfo.org](mailto:paysage@pnrfo.org)*

*Tess Dahan, service civique - chargée de l'animation du Plan de Paysage : [plan.paysage@pnrfo.org](mailto:plan.paysage@pnrfo.org)*